

Projet Éolien de St-Pierre-de-Broughton

- Considérant que plusieurs municipalités entourant St-Pierre-de-Broughton ont un parc éolien sur leur territoire;
- Considérant que ces parcs éoliens fournissent un revenu pour les municipalités et les propriétaires ayant signé un contrat d'option;
- Considérant que l'aménagement d'un parc éolien génère une activité économique et des retombées pour les commerces sur le territoire de la municipalité, lors de la construction
- Considérant qu'aucune compagnie ne viendra s'installer à St-Pierre-de-Broughton si le règlement municipal concernant la distance des éoliennes de toute habitation n'est pas modifié
- En conséquence, les citoyens de St-Pierre-de-Broughton soussignés sont favorables à l'implantation d'un parc éolien dans leur municipalité et demandent au conseil municipal de prendre toutes les mesures nécessaires afin qu'un éventuel projet puisse être réalisable dans St-Pierre-de-Broughton.

NOM

Observations, analyse :

- 1 : Pétition floue, sans spécifications. De la douzaine d'intéressés aux profits personnels éventuels pressentis.
- 2- On parle d'éoliennes autour, sans spécifié lesquelles. Ni du méga parc prévu longeant les limites Nord et Est, de St-Pierre dans les arrières cours de certains signataires et de la population en général. (REF. : carte)
- 3- Sans spécifications d'ordre de grandeur, **500 pieds** de hauteur, à **500 mètres** de distance des maisons Ni des distances séparatrices des maisons, des éoliennes.
- 4- Dans les mesures nécessaires on tient dans l'ignorance les signataires, que ce qu'on vise C'est la **réduction de moitié** des distances séparatrices des maisons, **dont celles du village. Obscure ? Non Déclaré ?**
- 5- Aucune mention sur les litiges juridiques de ces installations autours. **Des autres Villages.**
- 6- Aucune mention sur les impacts : santé : **LA NUISANCE ACOUSTIQUE, ET DE DÉVALUATION** immobilière.
- 7- **À la déposition au conseil** : la demande qui fut déposée au conseil, est celle de la **réduction de moitié des distances séparatrices des aéro générateurs des maisons. (Règlement modifié) : confus.**
- 8- **L'appel d'offres étant terminé, les éo-développements sont terminés. La pétition est fantaisiste.**

Conclusion : **exercice futile et ruineux , trompant la population, dans l'illusion et la déception.**

Un 2^e parc pressenti dont l'espace est déjà occupé, le long des limites municipales.

Une 2ieme rangée interne est irrecevable, en milieu habité. **Citoyens endosseurs tenus dans l'ignorance .**